

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A GILLEY- LE 24 MARS 2021**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms P. COMBE et J.L. COURLET qui sont excusés. Mme C. MAHON a donné pouvoir à M. P. GEORGE et M. P. BINETRUY a donné pouvoir à M. A. PELLEGRINI.

Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire  
Sans observation, le P.V. de la réunion du 1<sup>o</sup> février 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

**I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Les Comptes de Gestion produits par le Comptable étant en conformité avec les Comptes administratifs. Mme la Présidente expose qu'il convient de procéder au vote des Comptes administratifs de l'Exercice.

Ainsi, M. Olivier BILLOT en qualité de Vice-Président procède à la mise au Vote des Comptes de l'Exercice 2020.

<b>B.A. Déchets &amp; O.M.</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2020	Fonctionnemnt	732 835.56 €	722 356.75 €	<b>-10 478.81 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2019	Fonctionnemnt		9 007.43 €	<b>+ 1 471.38 €</b>

<b>B.A. Assainissement</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2020	Fonctionnemnt	492 616.04 €	586 092.72 €	<b>+ 93 476.68 €</b>
	Investissemnt	1 348 775.61 €	2 158 226.43 €	<b>+ 809 450.82 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2019	Fonctionnemnt	-	-	<b>+ 93 476.68 €</b>
	Investissemnt	154 550.79 €		<b>+ 654 900.03 €</b>

<b>Budget principal</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2020	Fonctionnemnt	861 557.75 €	732 907.28 €	<b>+ 128 650.47 €</b>
	investissemnt	831 876.41 €	1 063 668.82 €	<b>+ 231 792.41 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2019	Fonctionnemnt		413 514.56 €	<b>+ 284 864.09 €</b>
	Investissemnt		175 596.55 €	<b>+ 407 388.96 €</b>

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs ; la Présidente s'étant abstenue.

La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

Les trois Budgets présentant respectivement des résultats positifs, il n'y a pas lieu de procéder à la procédure d'Affectation des Résultats.

## **II – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2021**

---

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Olivier BILLOT pour une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent aux Orientations Budgétaires validées en février dernier, à l'exception de l'ajustement des Ecritures d'ordre et d'amortissement, à la demande de la Trésorerie.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **715 123 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation d'environ 5% par rapport à l'an passé. Les Redevances ont connus pour leur part une augmentation presque équivalente. Pour parvenir à l'équilibre du Budget.

La structure de ce budget est simple et n'appelle pas de remarques. Ainsi, les Charges correspondent aux Appels de fonds effectués par le S.M.C.O.M et les Recettes correspondent au produit des Redevances perçues auprès des Usagers

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de 3 122 569 €, ce dernier se décline de la façon suivante  
**Section de Fonctionnement : 819 245 €**

La structure de ce Budget se dessine davantage, avec l'exercice effectif de la Compétence Assainissement pour le 2<sup>o</sup> année et les premières conclusions à en tirer. Les charges courants sont désormais bien ciblées, mais une inconnue demeure quant aux interventions techniques sur les équipements techniques : Postes de refoulement ... Les Recettes pour leur part, correspondent essentiellement au produit de la Redevance d'Assainissement facturée aux usagers du Service : population domestique ( 179 281 m3) et activités agroalimentaires confondues.

Les primes d'épuration pour Gilley et Ouhans sont régulièrement revues à la baisse. Les STEP de Ville-du-Pont et Arc-sous-Cicon ne sont plus éligibles, compte-tenu de la procédure de mise en demeure en cours.

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de la Redevance d'Assainissement pour 2021, compte-tenu du presque équilibre du Budget à l'issue du transfert de Compétence.

**Section d'Investissement : 2 303 324 €**

Cette Section intègre la poursuite des Programmes d'Investissement, à savoir la fin de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont, étant entendu que celle-ci sera mise en service d'ici la fin de l'Année 2021

Pour la S.T.E.P de Arc-sous-Cicon, un nouveau Maître d'œuvre travaille sur le Dossier en envisageant un début du Chantier en septembre 2021

Le Reliquat d'emprunt pour 992 650 Euros vient équilibrer le Budget.

Une Etude en vue de l'Etablissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement doit être débutée cette année.

⇒ Cette Section est présentée en léger suréquilibre

En apartée, M. Gilbert MARGUET souhaite connaître la suite réservée à la demande de prise en charge de la canalisation de la future Station d'Épuration autonome de la Fromagerie.

Mme la Présidente informe qu'une réponse négative leur a été faite. Cette prise en charge est considérée comme une aide économique indirecte, contraire au principe d'équité entre entreprises du même secteur d'activités .

M. MARGUET en prend acte, mais souhaite tout de même connaître le montant des contributions des Agroalimentaires sur la S.T.E.P. de Ville-du-Pont

- **Budget principal**

D'un montant global de **2 498 073 €**, ce dernier se décline ainsi  
Section de Fonctionnement : **884 246 €**

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure sont légèrement revues à la hausse, sachant que le Chap. 65 : Contributions représente le poste le plus important. A ce propos, il convient de rester vigilant quant à nos engagements à venir. Le détail des Subventions et Contributions avait été présenté en détail à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire

Les Recettes s'élèvent à la somme de 974 118 € , en y intégrant entre autre le report de 284 864 € : signe de bonne santé financière de la Communauté.

La structure globale se maintient. Le montant de la D.G.F. semble se stabiliser et les autres Recettes ne varient que faiblement.

La part liée à la Fiscalité se trouve réduite, compte tenu de la suppression de la taxe d'Habitation. La compensation s'effectuera mensuellement

Compte-tenu de la présentation du Budget en suréquilibre pour la Section de Fonctionnement, il n'y a pas de Virement au profit de la Section d'Investissement

Section d'Investissement : **1 613 827 €**

Cette dernière est aussi présentée en suréquilibre.

Parmi les priorités d'Investissement, figurent :

- Les Fonds de Concours à destination des projets communaux, ciblés dans l'approche Transition écologique
- Des crédits d'études pour la poursuite de la Recherche en Eau potable
- Les frais d'études pour les équipements sportifs structurants et l'engagement des travaux dès l'automne

Le programme de Travaux de restauration de l'Abbaye devrait s'achever à l'automne et la programmation financière soldée avec la perception des soldes de subvention.

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs

### **III - VOTE DE LA FICALITE ADDITIONNELLE**

---

Mme la Présidente évoque la question d'une possible augmentation des taux de fiscalité locale. Elle rappelle que la dernière augmentation des taux date de 2017 et que ces derniers sont relativement faibles, en comparaison aux E.P.C.I. voisins.

De nouvelles charges sont d'ores et déjà programmées pour 2022 pour nos administrés : Taxe GEMAPI et Redevance d'Assainissement. Cependant, certains élus pensent qu'une augmentation de fiscalité doit correspondre à de nouveaux services, ce qui n'est actuellement pas le cas

Résultats du Vote, pour l'augmentation des taux

Contre : 7 voix      Pour : 19 voix      Abstention : 0

Le principe d'une augmentation des taux de 3% est proposé et voté, moins 2 abstentions ; sachant que le poids de la Fiscalité dans notre Budget est plutôt faible.

Taxe Foncière bâtie : 1.50 %  
Taxe Foncière Non Bâtie : 2.51 %  
Cotisation Foncière Eco. : 2.77 %

Le gain est d'environ 3 600 € sur le produit fiscal attendu d'environ 128 296 €. Sachant que le produit de la C.V.A.E. est revu à la baisse, vu le contexte économique actuel

## **VI – TRANSFERT DE COMPETENCE LOI L.O.M.**

Mme la Présidente rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, vise à transférer la Compétence Autorité Organisatrice des Mobilités aux Intercommunalités à fiscalité propre, à échéance du 1<sup>o</sup> juillet 2021. Pour ce faire, les Communautés de Communes devront se prononcer sur cette prise de compétence avant le 1<sup>o</sup> avril 2021, à charge ensuite aux Conseils municipaux d'entériner ou non cette décision.

En application des dispositions de l'article L 1231-1-1 du Code des Transports, l'A.O.M. est compétente pour :

- Organiser des services réguliers de transport public de personnes
- Organiser des services à la demande de transport public de personnes
- Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L 3111-7 à L. 3111-10
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des Véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité ...

A défaut de prise de compétence, la Région deviendra A.O.M. locale par substitution et les Collectivités perdront toute initiative.

Pour conclure, Mme la Présidente rappelle qu'il est proposé de maintenir l'organisation actuelle et solliciter la région pour poursuivre sa mission, comme la Loi le prévoit.

Néanmoins, les EPCI peuvent désormais réfléchir à de nouvelles initiatives davantage adaptées au territoire.

⇒ Le principe du transfert de la Compétence Mobilité est validé à l'unanimité.

## **V – PROJETS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS**

Après avoir indiqué que ce sujet figurait au préalable en Questions diverses, et que au regard des échéances à respecter, il serait judicieux de pouvoir délibérer. Mme la Présidente propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour et puisse faire l'objet d'une délibération. Les élus valident cette proposition.

Depuis le début de l'Année 2021, les engagements des différents financeurs ont été formalisés, notamment dans le cadre des Enveloppes du Conseil régional.

Etant entendu que la Commission de Programmation D.E.T.R. est prévue le 07 avril prochain et que les deux projets ne peuvent être validés sur le même exercice ; les services préfectoraux souhaitent la priorisation des dossiers.

Compte-tenu de la mobilisation possible de la Région à échéance de 2021, notamment au titre de l'aide à la filière Bois et équipements sportifs. Il est ainsi proposé de présenter au titre de la D.E.T.R. 2021, le projet de structure couverte à Arc-sous-Cicon et de reporter à l'Année 2022, le Projet de Terrain synthétique à Gilley. Elle rappelle que l'engagement financier du Conseil régional représente une manne non négligeable et il serait dommage de passer à côté, car ce sont les finances de la Communauté qui sont directement concernées.

⇒A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire privilégient le Dossier de Structure couverte de Arc sur 2021 et le Dossier de terrain de Gilley sur 2022. Les plans de financement sont par ailleurs validés sur la base suivante :

**Structure sportive couverte à Arc-sous-Cicon = 880 000.00 € HT / 1 056.00 € TTC**  
**Halle sportive 793 008.00 € HT / 86 992.00 € HT Vestiaires**

Financeurs	Montant sollicité
Etat – DETR ( )	264 000.00 €
Conseil départemental (15 % à moduler)	132 000.00 €
Conseil régional (Plan de relance 30 %)	264 000.00 €
F.F Football (forfait)	5 000.00 €
Autofinancement CCCM	215 000.00 €
	dont 19 243 € à charge de Arc/Cicon (+ apport bois local à définir les proportions)

**Aménagement Terrain synthétique de Gilley = 1 268 148.00 € HT / 1 521 777.00 € TTC**  
**Terrain synthétique 950 000.00 € HT / 322 148.00 € HT Accès & Abords**

Financeurs	Montant sollicité
Etat – DETR (30 %)	300 000.00 € (plafond)
Conseil départemental (15 %)	254 430.00 €
Conseil régional (20 %)	150 000.00 €
SYDED	21 000.00 €
F.F Football	20 000.00 €
Autofinancement CCCM	526 718..00 €
	dont 131 680.00 € à charge de Gilley (Aménagement Abords)

## **VI – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS**

**Validation des Membres de la Commission S.C.O.T. Pays du Haut-Doubs,**  
sur la base de 2 membres titulaires

Commission Environnement : M. Michel HERGOTT / M. Gilles RENAUD

Commission Aménagement du Territoire : M. Gilbert MARGUET / M. Alain MARGUET

Commission Habitat : M. Olivier BILLOT / M. Benoît PIRALLA

Commission Economie : Mme Elisabeth VIENNET / M. René JACQUET

M. Gilbert MARGUET est nommé Référent, au titre de la Politique cyclable initiée par le Conseil départemental.

 **Calendrier :**

**Réunion Conseil communautaire :**

Mardi 04 mai 2021 : Intervention M. P. GENRE : Président du SMIX Pays du Haut-Doubs